

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-286

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature
au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre
Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise SERPOLLET sollicitant
l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou
engins à deux roues 35 rue Bellefontaine à l'occasion de travaux de
réalisation d'une fouille sur réseau gaz,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 23 avril 2025 au
02 mai 2025,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier
temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux
roues **sera interdite du 23 avril 2025 au 02 mai 2025 :**

- **Rue de Bellefontaine sur la partie comprise
entre la rue Saint Georges et le Boulevard
Montgomery, au droit des travaux.**

**Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise
SERPOLLET.**

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la
Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée
des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quinze avril deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

